

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 octobre 2012

CP 12/10-11

L'an deux mil douze, le 29 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**SA COLOMIERS HABITAT
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE D'AUCAMVILLE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur Général de la SA Colomiers Habitat destinés à la construction de 24 logements, « le Château d'eau », lieu dit Biaugnette à Aucamville. Il s'agit de 19 logements PLAI et 5 logements PLUS.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 3 030 027 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	628 141,00 €
* Prêt PLUS travaux	1 558 000,00 €
* Prêt PLAI foncier	163 112,00 €
* Prêt PLAI travaux	432 000,00 €
* Subvention Etat	64 000,00 €
* Subvention Conseil Général (1)	38 100,00 €
* Fonds propres	146 674,00 €
Total	3 030 027,00 €

Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 2 781 253 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS foncier	
Montant	628 141,00 €
Montant de la garantie	314 070,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLUS travaux	
Montant	1 558 000,00 €
Montant de la garantie	779 000,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLAI foncier	
Montant	163 112,00 €
Montant de la garantie	81 556,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLAI travaux	
Montant	432 000,00 €
Montant de la garantie	216 000,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

Préfinancement	0 à 24 mois
----------------	-------------

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 390 626,50 €, soit 50 % d'un montant global de 2 781 253 €, la commune d'Aucamville se portant garante à hauteur de 50% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 18 juin 2012.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 4 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la SA Colomiers Habitat :

Construction de 24 logements, « le Château d'eau » lieu dit Biaugnette à Aucamville (19 logements PLAI et 5 logements PLUS)

- . la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 1 390 626,50 € pour deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 628 141 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 1 558 000 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 à 0,50 %, et deux prêts PLAI, l'un de type « foncier » d'un montant de 163 112 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 à 0,50 %, l'autre de type « travaux » d'un montant de 432 000 € sur une durée de 40 ans au taux de progressivité de 0,00 à 0,50 %, prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune d'Aucamville accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants comme l'indique sa délibération en date du 18 juin 2012 ;
- Précise, par ailleurs, qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 4 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,